

CIBLE

Euphorie

Toujours plus haut ! On bat chaque jour des records historiques. On accumule des gains mirifiques. Entre janvier et mars, les cours de la Bourse de Paris ont augmenté de 14 %, et ceux de New York, de Londres et de Francfort flamboyent allégrement.

Les spécialistes ne manquent pas d'aligner cent raisons qui justifient des comportements qu'ils seraient bien en peine de prévoir. Et ils négligent cent autres motifs d'étonnement ou d'inquiétude. Oubliée, la crise asiatique. Négligée, la fragilité de la croissance française. Sous-estimée, la colère qui gronde dans tous les pays soumis à l'ultra-libéralisme.

Qu'importe. La spéculation, le mot l'indique, est un jeu de miroirs. Il suffit que tout le monde croie à la hausse pour que les cours poursuivent leur ascension. Et l'appât du gain conforte ce mimétisme.

Mais il suffit que la croyance cesse, au moment où trop d'euphorie commence à inquiéter, pour que la tendance se retourne : chacun, imitant l'autre, et tenaillé par la peur de tout perdre, participe au mouvement de panique. Comme en Asie, un krach aura lieu aux États-Unis et en Europe. La logique spéculative permet de le prévoir, non d'en fixer la date et le lieu initial.

RÉGIONALES

Les véritables enjeux

Irak

L'échec de Clinton

p. 5

Tolérance

L'Édit de Nantes

p. 9

Trois affaires de presse

Nous avons jusqu'à présent gardé le silence sur l'affaire Clinton comme sur l'affaire Dumas. Indifférence ? Complaisance ? Connivence ? Craintes ? Tout simplement le dégoût.

Préfaisons : le dégoût ne provient pas des « affaires » supposées, mais du comportement des médias, de leur voyeurisme impénitent, de leur cynisme à toute épreuve, de leur fascination pour la salissure.

Chaque fois, c'est la même illusion. On croit que « l'affaire » qui gonfle et se dégonfle en quelques jours servira de leçon aux grands professionnels, mais ils repiquent au jeu à la première occasion. Roger-Patrice Pelat ? Pierre Bérégovoy ? Si peu de pertes humaines dans un océan de profits... D'ailleurs, il ne fait pas bon publier les tableaux de chasse - pas plus ceux des prétendus corrompus de la classe politique, que des pédophiles supposés qui, reconnus innocents, se suicident parce que leur honneur a été livré aux chiens.

Les grandes signatures et les petits délateurs s'indignent qu'on puisse les accuser de sacrifier des réputations pour gagner des parts de marché. C'est pourtant bien de cela qu'il s'agit. Les médias fran-

çais ont besoin d'une affaire Dutroux, et ils sont à la recherche d'une affaire Clinton. N'en doutons pas, ils les auront. En attendant, ils répercutent les scandales étrangers et remuent la boue locale sans réfléchir plus avant.

Et pourtant, il y aurait de quoi s'interroger sur le sens des grands mots utilisés dans la profession : déontologie, éthique, morale, professionnalisme, objectivité, investigation...

Ainsi, nous ne savons toujours pas s'il y a ou non une « affaire Clinton », puisque le président des États-Unis n'est toujours pas accusé de subordination de témoin. Mais nous avons vu la presse américaine, écrite et audiovisuelle, oublier toutes les règles du métier pour se jeter dans une concurrence éperdue à la diffusion de rumeurs - celles diffusées par Internet faisant prime sur le marché.

La vérité des faits - auxquels la presse anglo-saxonne était censée se soumettre - a été sacrifiée aux effets d'annonce, la vérification des informations étant inversement pro-

portionnelle à la vitesse de circulation de la (fausse) nouvelle. Bien entendu, nul n'ignore en France que le « modèle » anglo-saxon (religion du fait, primauté de l'enquête, séparation de l'information et du commentaire) a fait naufrage. Ce qui n'empêchera pas nos chaînes de télévision et nos grands journaux de se livrer à des démonstrations hystériques dès que l'occasion s'en présentera. Preuves ? La manière dont, en moins de six mois, ont été traitées les prétendues affaires Léotard et Dumas.

Le procès intenté par le président de l'UDF aux deux auteurs du livre sur l'assassinat de Yann Piat a clairement démontré que Jean-Michel Verne et André Rougeot étaient incapables de prouver leurs accusations. Dès la publication du livre, celles-ci semblaient pour le moins douteuses. Pourtant, *Le Monde* n'hésitait pas à proclamer dans son éditorial du 9 octobre que « ce qu'il faut bien appeler l'affaire Léotard - et non l'affaire Yann Piat, objet d'une procédure judiciaire

normale - n'est pas une querelle politique locale ni un coup de presse ou d'édition. C'est une affaire d'État. » Ce qui n'empêchait pas le même journal d'affirmer sur quatre colonnes à la une le 25 octobre une « contre-enquête sur l'affaire Yann Piat » selon laquelle « les révélations accusant deux anciens ministres ne résistent pas à l'examen ». Coup double, pour un abject coup d'édition.

Et l'« affaire Dumas » ? Dans l'état actuel des choses, nous constatons que le président du Conseil Constitutionnel n'a pas été mis en examen - procédure qui d'ailleurs n'atténue en rien la présomption d'innocence. Ce qui n'a pas empêché la grande presse de rivaliser dans la publication d'articles malveillants, qui évoquaient de manière plus ou moins appuyée la démission de Roland Dumas, lorsque son domicile et son bureau firent l'objet de perquisitions. En l'occurrence, certains journalistes se sont faits les auxiliaires complaisants de magistrats instructeurs qui utilisent des procédés spectaculaires d'intimidation.

Il est inutile de rappeler à nos confrères les règles de la profession puisqu'ils s'en moquent manifestement. Mais les patrons de presse, aujourd'hui dépendants des milieux d'affaires ou fort liés à des affairistes notoires, devraient songer qu'ils pourraient se trouver un jour ou l'autre au cœur de vilaines affaires. Ce qui devraient les inciter à la prudence dans ce qu'ils appellent le « traitement » de l'information.

Yves LANDEVENNEC

Croissance : le retour ?

Quinze jours avant les élections régionales, les bonnes nouvelles fleurissent à la première page de la presse quotidienne. Regardons de plus près...

Hausse de l'activité industrielle ! Augmentation de la consommation ! Baisse du chômage ! Excellents résultats du commerce extérieur ! Records boursiers ! Confirmation d'une croissance de 3 % cette année ! Les gros titres de la presse quotidienne impressionnent, mais ils contrastent avec les informations publiées en petits caractères.

Prenons par exemple *Le Monde* du 28 février, qui annonce en première page que « la reprise entraîne un recul du chômage français pour le cinquième mois consécutif ». L'affirmation est étrange puisque nous lisons toujours en première page et dans le même numéro que le chômage a augmenté de 0,2 % en janvier 1998. Même bizarrerie dans *Libération* du 28 janvier : « Janvier, le chômage poursuit sa décrue » proclame-t-on en page 17 alors que le graphique publié fait état de l'augmentation de 0,2 %. Il eût été plus honnête de dire qu'il y a depuis plusieurs mois une **tendance** à la décrue du chômage.

Encore faut-il examiner de près cette évolution positive. En comparant les deux modes de calcul du nombre de demandeurs d'emploi, publiés dans les journaux précités, on s'aperçoit que le chômage a augmenté de 0,7 % sur un an selon l'ancien mode de calcul, et baissé de 2,1 % selon la courbe désormais officielle.

La différence entre les deux taux fait apparaître une augmentation du travail précaire (et des salaires de misère) qui confirme notre soumission au

« modèle » ultra-libéral des pays anglo-saxons. En outre, la tendance positive actuellement observée s'explique par la forte régression (- 10,8 % en un an) du taux de chômage chez les jeunes, qui est partiellement contrebalancée par l'augmentation (+ 6,5 % en un an) de nombre de chômeurs de longue durée : ce qui montre que le gouvernement n'a pas de politique globale de l'emploi, ou du moins pas encore si l'on croit aux effets bénéfiques des 35 heures.

Les ambiguïtés ne sont pas moindres en ce qui concerne la consommation. Tout le monde affirme qu'elle « repart » et il est vrai que les chiffres récents sont positifs en raison de la prime de rentrée, versée à l'automne 1997, et des soldes de janvier 1998. Cette reprise paraît donc très conjoncturelle, par rapport à l'évolution négative enregistrée l'année dernière : la consommation qui avait progressé de 2,1 % en 1996, n'a augmenté que de 0,9 % en 1997. Ce qui traduit, si je ne me trompe, une tendance à la baisse.

Pour soutenir la consommation, et pour inscrire dans la durée la reprise de l'activité, il faudrait que l'État augmente ses dépenses d'investissement et favorise la distribution massive de pouvoir d'achat. Ce n'est pas la voie choisie. Nous continuerons de subir la double contrainte de la politique déflationniste du gouvernement et des mouvements aléatoires du « marché ». Ce n'est pas une bonne nouvelle.

Sylvie FERNOY

Souffrir en France

La concurrence sans frein, la déflation monétaire, la contrainte salariale et le chômage provoquent des souffrances physiques et psychiques qui peuvent conduire les victimes du libéralisme économique à la mort.

Dénoncer la violence de l'économie, et tout particulièrement de l'économisme libéral, n'est pas une formule abstraite. Comme dans les autres pays qui fondent leur activité économique sur le chômage et l'exclusion, la France se trouve placée devant une situation catastrophique dans le domaine de la santé.

On s'en doutait, mais les chiffres le démontrent de manière implacable : les victimes du chômage et de la précarité ne souffrent pas seulement du manque de ressources financières : aux privations matérielles, s'ajoutent d'intolérables souffrances psychiques et physiques qui conduisent certaines d'entre elles au suicide. Il ne s'agit pas de faire du misérabilisme, mais de reproduire les « données » récemment rassemblées par des experts.

Dans un avis publié le 20 février, le Haut Comité de la santé publique (HCSP) rappelle que 7 millions de personnes sont directement touchées par le chômage (selon le rapport Guaino) et que la précarité touche 20 à 25 % de la population vivant en France, soit 12 à 15 millions de personnes. Or la précarité des conditions d'existence, en rapide progression, provoque des sentiments d'humiliation et des angoisses qui peuvent favoriser le déclenchement de maladies organiques.

De plus, la souffrance psychique de la personne en situation de chômage et de

précarité a des répercussions graves sur l'équilibre familial et tout particulièrement sur les enfants - ce que savent tous ceux qui enseignent dans des quartiers pauvres. Mais le HCSP précise de manière accablante que notre pays compte entre 400 000 et 600 000 enfants de moins de six ans qui vivent actuellement dans une famille située sous le seuil de pauvreté. Les jeunes de toutes les tranches d'âge sont exposés à ces souffrances lorsqu'ils appartiennent à des milieux modestes et restent faiblement qualifiés. Les études sur le suicide des jeunes entre 15 et 24 ans font état d'une progression rapide, qui est liée à l'augmentation du taux de chômage (1), mais les chercheurs constatent aussi une croissance du suicide dans la population adulte : selon un chercheur de l'INED, le taux de suicide des ouvriers de 25-49 ans est six fois supérieur à celui des professions intellectuelles (61 pour 100 000 pour les ouvriers, 10 pour 100 000 en milieu intellectuel).

Face à cette situation catastrophique, les mesures annoncées par Lionel Jospin le 26 février sont dérisoires : on jette de la menue monnaie à des êtres désespérés, on distribue de l'aspirine et des potions vitaminées à des patients qui ont les bras et les jambes fracassés.

Annette DELRANCK

(1) cf. *Le Monde* du 4 février 1998.

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (125 F) ☐ six mois (200 F) ☐ un an (300 F) ☐ soutien (600 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Trois affaires de presse - p.3 : Croissance : le retour ? - Souffrir en France - p.4 : Une île à la dérive - p.5 : Annan et Saddam - p.6/7 : A.M.I. : opposition totale I - p.8 : Le pôle de la société fermée - Les thalers d'argent - p.9 : A propos de l'Édit de Nantes - p.10 : Rois clandestins - p.11 : Action royaliste - p.12 : Éditorial : Voter, malgré tout.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.98.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Une île à la dérive

L'assassinat du préfet Erignac a de nouveau braqué, de manière dramatique, les projecteurs de l'actualité sur la Corse. Les autorités ont multiplié les déclarations martiales. Mais est-on véritablement décidé, du côté gouvernemental, à rétablir un État de droit dans l'île de Beauté ?

L'histoire de la Corse est jalonnée de combats. Depuis la plus haute antiquité jusqu'à la défaite des derniers partisans de l'indépendance à Pontenuovo le 8 mai 1769, ce ne furent que batailles et révoltes, l'île ayant toujours manifesté sa résistance à ses propriétaires successifs.

Terre de passions et de violence, la Corse, comme l'a si bien montré Nicolas Giudici dans « *Le crépuscule des CorSES* » (1), est aussi régie par des règles tacites qui remontent à l'antiquité, fondées sur la logique de l'honneur et de la vendetta, tout à fait à l'inverse de l'État de droit.

L'État de droit ! Voilà bien ce qui manque à une Corse si belle, si familière, si attachante, mais où l'actualité est souvent douloureuse.

L'État de droit ! « *Il faut restaurer l'État de droit* » avons-nous entendu au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac. Un de nos amis insulaire répliqua : « *Il y a une volonté de l'État français pour qu'il n'y ait pas d'État de*

droit en Corse »... Et il cite pour l'exemple la dilapidation des aides de la France ou de l'Europe, ou leur affectation à d'autres destinations. Un député européen, chargé d'une commission, au début des années 90, sur l'utilisation des fonds européens a eu toutes les difficultés pour mener à bien sa tâche. Les obstacles venaient des élus territoriaux, mais aussi des hauts fonctionnaires.

Autre exemple : la fraude électorale, si courante, et qui a bénéficié à certains ministres de la République. A la veille des échéances régionales et cantonales, dans deux lettres ouvertes à Lionel Jospin et au préfet de région, Edmond Simeoni tire à ce sujet la sonnette d'alarme. Il souligne que depuis 1991 (où la réforme Joxe, par apurement des listes électorales, avait ramené de 199 000 à 158 000 le nombre des électeurs inscrits) le nombre d'électeurs est remonté à 188 000 soit une progression de 19 % alors que pendant le même temps la population de

l'île n'a augmenté que de 4 %. On compte par exemple à Bastia une augmentation de 40 % des inscrits.

Les déclarations gouvernementales sur l'État de droit laissent notre ami sceptique : « *Il y a une demande réelle sur ce sujet, mais on n'y croit pas trop* ».

Il faut dire que les raisons de ce scepticisme ne manquent pas. Les politiques ont joué régulièrement avec la violence en Corse favorisant les éléments les plus virulents de la mouvance nationaliste. Hormis Gaston Defferre et Pierre Joxe pour les institutions et François Bayrou pour la reconnaissance de la langue - encore aucun des trois ne reçut-il le soutien de ses amis - aucun homme politique n'a eu la volonté de faire son travail.

C'est encore Edmond Simeoni qui déclare : « *Nous n'avons cessé depuis 1976 de saisir régulièrement les plus hautes autorités de l'État (...) de la dégradation constante de la situation dans l'île, caractérisée, outre la précarité de sa situation économique et sociale, par la faiblesse insigne de la démocratie et le non-respect de l'État de droit, terreur de toutes les dérives. Nos avertissements sont restés vains et sans écho* ».

Et pourtant, il y a en Corse un attachement réel à la France, tenant à la fois à l'histoire, aux mariages mixtes qui ont tissé des liens entre l'île et le continent, à la paix

extérieure qui dure depuis Bonaparte, et aussi à une formidable possibilité de promotion sociale individuelle. Il y a aussi une volonté populaire véritable - comme on l'a vu lors des manifestations de rue du 11 février - pour stopper le processus de déstabilisation engagé.

Mais il y a désillusion sur le plan des institutions. L'État français ne montre pas sa détermination à corriger les irrégularités, au plan électoral comme au plan fiscal. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains de quelques hommes et l'on paraît s'en contenter.

Quant à la nomination du préfet Bernard Bonnet elle est ressentie comme une provocation. Selon l'U.P.C. (Union du peuple corse), ce « *militant jacobin activiste* » ne peut qu'être l'instrument d'une « *normalisation politique contre toute revendication ou comportement contraires à la philosophie de l'État jacobin* ». Il est vrai que Bernard Bonnet, connu des Corses puisqu'il fut en 1991/92 préfet adjoint pour la sécurité, s'est signalé lorsqu'il était préfet des Pyrénées-Orientales, comme un vigoureux défenseur de l'État face aux dérives de la décentralisation.

Si ces craintes sont justifiées, si l'intention affichée par Jacques Chirac de ne pas laisser « *le crime et le non-droit s'installer en Corse* » reste un voeu pieux, alors la violence continuera. Notre ami est d'ailleurs pessimiste sur ce sujet. Il cite le cas d'un nationaliste pacifiste qui a un jour basculé dans la violence et puis « *des gens qui ont vécu 15 ans dans la clandestinité sont irrécupérables* ».

Et ce ne sont pas quelques dérisoires appels à la délation qui changeront quelque chose.

Robert GESNOT

(1) Nicolas Giudici, « *Le crépuscule des CorSES* », Grasset (prix franco : 142 F) - Voir *Royaliste* n° 698, du 29/12/97.

Il y a quelques années déjà, *Royaliste* avait consacré une série d'articles à la question corse. L'ensemble de ces articles a été repris sous forme d'un « *petit dossier* » (prix franco : 14 F).

Annan et Saddam

Pour la énième fois, le bras de fer entre l'Amérique et Saddam se termine en faveur de ce dernier. Après être allée aussi loin, comment va réagir l'Amérique ?

Aux États-Unis, le groupe de pression guerrier, si puissant dans les administrations et les médias, va en vouloir au monde entier. Il est remarquable que la puissance d'influence des tenants de l'idée d'une punition de Saddam, quel que soit le prétexte, n'a eu d'égale que la faiblesse de leurs arguments. On en a eu la démonstration à l'université d'Ohio où les trois responsables les plus élevés, en charge des Affaires étrangères, de la Défense et du Conseil National de sécurité, n'ont pu aligner que des clichés les plus sombres. Le monde entier est en droit de s'interroger sur la crédibilité des États-Unis. Le président Clinton est sans doute de ceux qui faisaient semblant d'y croire parce que la crise l'arrangeait. Le Pentagone et le Département d'État ne peuvent aujourd'hui sauver leur face qu'en exposant le Président. Mais d'autres au Congrès, dont la majorité était acquise aux frappes, ne s'en tiendront sans doute pas là. Quant aux médias, ils se vengeront à la première occasion. Et elles ne manqueront pas.

Le risque principal est l'unilatéralisme, c'est-à-dire la volonté des États-Unis d'agir seuls ou avec une garde rapprochée de quelques États-clients. Au départ, Washington ne voulait même pas d'une résolution des Nations unies. Puis quelqu'un y a vu un moyen de lever les réticences de trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Russie, la Chine et la France. Les Américains, qui

avaient écarté Boutros-Ghali au profit de Kofi Annan en voyant en ce dernier un simple fonctionnaire onusien et non un acteur politique, ont été pris à leur propre jeu. Ils n'avaient pas réalisé que l'occasion était rêvée pour le Secrétaire général des Nations unies de faire preuve d'indépendance face à ses parrains et de recrédibiliser sa fonction après des mois et des mois de profil bas. C'était surtout compter sans l'habileté de Saddam Hussein qui avait immédiatement vu la faille et allait l'exploiter sans scrupule.

Les Américains ont perdu sur toute la ligne vis-à-vis de Kofi Annan, parce que celui-ci a réussi à affirmer son autorité sur la Commission spéciale de contrôle (UNSCOM) qui lui échappait largement depuis la nomination à sa tête d'un diplomate australien et comme chef des inspecteurs d'un ex-marine qui rendaient compte à Washington et aux médias plus volontiers qu'au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. M. Annan sera désormais en charge personnellement de l'UNSCOM. On sait par ailleurs que l'accord pétrole contre nourriture a été renforcé et que Bagdad aura désormais la possibilité d'exporter pour 5,2 milliards de dollars de brut au lieu de 2,3 par semestre. La prochaine étape est la levée de l'embargo. Les Américains qui voulaient bloquer définitivement toute orientation dans ce sens ont une nouvelle fois échoué. Ils ne manqueront pas de retrouver autre chose.

La diplomatie française va se trouver aussi dans la ligne de

mire. On ne va pas lui pardonner. Passait encore que l'on fit cavalier seul, mais que l'on ait patronné la mission de Kofi Annan à ce point qu'il soit parti de Paris pour Bagdad et revenu à Paris à bord d'un avion français, qu'il ait bénéficié des travaux préparatoires du Quai d'Orsay et sur place de notre chargé d'affaires, cela est un os qui restera longtemps au travers de la gorge des Américains. Nous sommes mûrs pour des représailles sévères et d'abord en Europe. Il faut s'attendre à ce que Washington cherche à nous isoler par rapport à l'élargissement de l'OTAN, mais aussi dans l'Union européenne. Il faudra être vigilant.

Le plus inquiétant dans cette crise demeure le comportement américain. M. Védrine, notre ministre des Affaires étrangères, pense que nous sommes devant un phénomène d'« hyperpuissance » (entretien à *Jeune Afrique* du 24 février). William Pfaff pour l'*International Herald Tribune* compare cette situation de « seule superpuissance » à celle de Rome après la chute de Carthage. Elle lui semble fatale pour les structures internes du gouvernement américain. L'attitude extérieure n'est que l'ombre portée de cette incompétence ou incohérence montante à l'intérieur du système. Celui-ci est-il réformable ? Sans doute à condition de redéfinir son identité, donc de répondre aux questions de sa jeunesse et d'être plus ouvert au monde. Certains tireront les leçons de la mauvaise expérience de cette crise irakienne. D'autres au contraire persisteront parce qu'ils sont incapables de se remettre en cause.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **AUSTRALIE** - A l'issue de 10 jours de travaux, la Convention constitutionnelle réunie à Canberra s'est prononcée (par 89 voix contre 52 et onze abstentions) pour la rupture des liens de l'Australie avec la couronne britannique et la transformation en république au 1^{er} janvier 2001. Ce projet doit maintenant être soumis à référendum. Le Premier ministre John Howard - lui-même monarchiste convaincu - a indiqué qu'il serait organisé en 1999. Ce référendum, dernière phase du processus d'abolition de la monarchie, est loin d'être gagné pour les républicains : pour être adopté un projet doit - en raison du statut fédéral du pays - recueillir la moitié des voix à l'échelon national ainsi que la majorité absolue dans quatre des six États. Un récent sondage montre que le projet aurait été repoussé s'il avait été mis aux voix aujourd'hui.

♦ **ESPAGNE** - Dans un entretien accordé au *Tiempo*, Luis Maria Anson, ancien directeur du quotidien *ABC*, confirme l'existence d'un complot médiatico-judiciaire qui a cherché à déstabiliser le gouvernement de Felipe Gonzalez en 1993/96. Mais, selon ce dernier, les conspirateurs auraient aussi cherché à provoquer l'abdication du roi Juan Carlos afin de « liquider la monarchie pour restaurer la République ». Ces révélations ont provoqué un vif émoi dans la presse espagnole.

♦ **DANEMARK** - Les obsèques du comte André de Laborde de Monpezat ont été célébrées le 28 février dans le Lot en présence de la famille royale du Danemark. Le défunt était le père du prince Henrik. La reine avait fait mettre en berne le drapeau sur le palais d'Amalienborg à Copenhague dès l'annonce du décès.

♦ **RUSSIE** - Ce sera Saint-Petersbourg ! C'est la décision prise, après bien des tergiversations, par le gouvernement russe réuni en réunion extraordinaire, pour l'enterrement de la dépouille de Nicolas II. La date retenue est le 17 juillet, 80^e anniversaire du massacre d'Iekaterinbourg. Reste encore à trouver un compromis entre le Kremlin et l'Eglise orthodoxe pour le protocole des obsèques. En effet cette dernière, en dépit des tests ADN qui ont prouvé l'authenticité des ossements, persiste à la mettre en doute.

♦ **LIBYE** - Dans un entretien accordé à *Point de vue*, le prince Muhammad al-Senoussi estime que les jours du régime de Khadafi sont comptés et qu'il devra bientôt affronter un soulèvement populaire. Dans cette perspective le prince est en relation avec les divers mouvements d'opposition qu'il essaye de fédérer. Il pense qu'il faudra remettre en vigueur la Constitution de 1951 qui avait instauré une monarchie constitutionnelle ; mais, réaliste, il déclare : « *le choix du régime monarchique devra être débattu et sanctionné par un vote. Je veux d'abord que mes compatriotes réapprennent la démocratie* ». Le prince Muhammad est le petit-neveu du roi Idris I^{er} et il est devenu le chef de la Maison royale à la mort de son père, le prince héritier al-Hassan, en 1992.

Nouveautés proposées par le service librairie

● **Mémoires d'un agent royaliste** par le marquis de La Maisonfort - franco 195 F.

● **Georges Bernanos encore une fois** par Sébastien Lapaque - franco 85 F.

● **La France italienne** par Jean-François Dubost - franco 160 F.

● **Chômage : nous accusons !** par Jacques Nikonoff - franco 110 F.

Le projet d'Accord Multilatéral sur l'Investissement (A.M.I.) a soulevé une vague de protestations dès que ses principales modalités ont été connues. Du coup, le texte ne sera probablement pas signé comme prévu au mois d'avril, mais le danger demeure cependant : la juste bataille menée au nom de « l'exception culturelle » doit se développer sous la forme d'une opposition globale au projet de traité - à la fois dans son esprit et dans sa lettre.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les négociations sur l'A.M.I. se sont déroulées dans le plus grand secret : le texte que l'on peut maintenant consulter (1) illustre très précisément l'horreur économique dénoncée par Viviane Forrester dans son célèbre pamphlet. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les principales dispositions du projet d'accord, et les présupposés idéologiques qui inspirent son préambule.

L'A.M.I. nous situe d'emblée dans la logique ultra-libérale, exprimée dans la langue de bois qui fait le charme des documents publiés par les hauts fonctionnaires du Trésor et par les bureaucraties-experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Tel qu'il peut être traduit dans le langage économique ordinaire, le projet d'accord consiste à compléter la mondialisation des activités commerciales par un statut des investissements. Ce statut devrait permettre à n'importe quelle firme nationale ou multinationale d'acquiescer dans tous les pays signataires de l'A.M.I. des terrains, des machines, des entreprises, des sociétés financières... dans les meilleures conditions possibles : complète égalité, pleine transparence, garantie maximale de rentabilité.

L'objectif est apparemment louable mais il faut bien voir que les négociateurs (en l'occurrence des fonctionnaires qui parlent au nom de chaque pays membre de l'OCDE), ont adopté d'emblée le point de vue des entreprises multinationales, et non celui des États qu'ils sont censés servir. En outre, ces mêmes fonctionnaires prennent pour seule référence l'idéologie dominante puisque l'unique enjeu du traité est de

mettre au point des « *normes élevées de libéralisation des régimes d'investissement et de protection de l'investissement ainsi que des procédures efficaces de règlement des différends* ».

La libéralisation étant érigée en principe suprême, il reste à examiner les dispositions pratiques. Des 190 pages du projet d'accord, sept points fondamentaux doivent être relevés :

- Les droits des investisseurs sont absolus, puisque toute restriction apportée aux divers profits tirés des investissements est assimilée à un « *préjudice suffisant pour donner droit à l'indemnisation de l'investisseur* ». Autrement dit, une firme peut intenter un procès à un État dès qu'elle s'estime privée d'un profit ou d'une occasion de profit.

- Les règles relatives aux expropriations et aux indemnités sont établies de telle manière qu'une entreprise étrangère sera toujours en droit de contester la politique fiscale d'un État, ses décisions en matière sociale, les mesures de protection des consommateurs et de l'environnement, puisque toute contrainte et toute charge nouvelles sera considérée par les entreprises comme un manque à gagner. La libéralisation de l'investissement se traduira donc par la pleine liberté des exploiters de main-d'œuvre, des pollueurs et autres manipulateurs de produits à l'aide d'ingrédients chimiques dont nul ne connaît les effets à long terme sur la santé.

- En outre, les États seront vivement incités à un comportement autoritaire et à des pratiques répressives puisque l'A.M.I. prévoit que les entreprises pourront demander une « *protection contre les troubles* » et des indemnités en cas de « *révolution, état d'urgence ou autres* ».

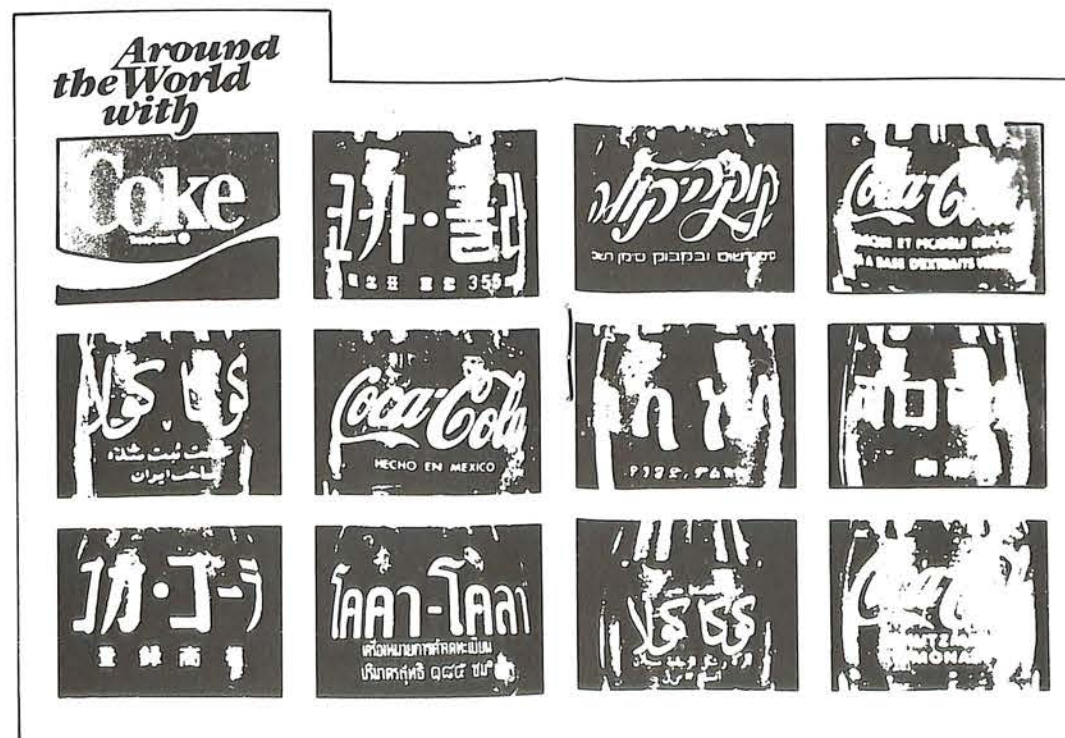
événements similaires ». Formulation tellement vaste et vague que les États seront perpétuellement en procès, dès lors qu'ils ne pourront pas empêcher les grèves et les mouvements de rue.

- Pour parfaire la logique anti-syndicale et anti-sociale de l'accord, les négociateurs ont prévu que les États ne pourront plus exiger l'emploi de la main-d'œuvre locale : dans les pays agités, les firmes multinationales pourront importer un personnel normalisé.

- En revanche, les droits des États et des collectivités publiques décentralisées seront sévèrement limités : obligation

leur sera faite de mettre à égalité tous les investisseurs extérieurs et de traiter de la même manière les entrepreneurs nationaux et les étrangers. Ce qui signifie que la concurrence pour les marchés publics sera ouverte aux investisseurs du monde entier, et qu'on ne pourra plus accorder de régimes de faveur à certains pays ou groupes de pays, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne ou dans celui des accords de Lomé.

- Les contentieux entre les investisseurs étrangers et les États seront tranchés par des juridictions internationales, choisies par les plaignants, mais fort mal définies ou d'une très douteuse impartialité



♦ Un accord où les multinationales ne trouvent que des avantages ...

Opposition totale !

comme ce « *jury arbitral de la Chambre de commerce internationale* » qui ne doit pas être trop malveillant à l'égard des entreprises privées...

- Le traité est irrévocable puisque les pays signataires s'engagent à ne pas dénoncer l'accord pendant les cinq premières années, aux termes desquelles ils sont encore obligés de se soumettre à l'A.M.I. pendant quinze ans !

Point n'est besoin de gloser : l'A.M.I. placerait les nations et leurs citoyens sous le régime de la sauvagerie économique et financière à l'état pur.

Il faut donc se demander comment des gouvernements ont pu s'engager sur cette voie catastrophique, puis accepter de négocier sur ce texte. Manœuvre de l'impérialisme américain ? Complot des multinationales ? Il semble que ce soit beaucoup plus grave.

Selon nos propres sources, proches des négociateurs, l'A.M.I. serait une initiative franco-américaine, dans laquelle les Français ont joué le rôle prépondérant. Ceci avec les meilleures intentions du monde : la France étant un grand investisseur international, elle avait avantage à l'élaboration d'un code favorable à l'investissement. Mais les fonctionnaires qui se sont mis au travail ont-ils agi selon de claires directives gouvernementales ? Il n'y paraît pas. Les ministres qui se sont succédé à Bercy ont-ils suivi le dossier ? Manifestement non.

Les fonctionnaires français qui ont monté avec leurs collègues américains cette machine infernale affirment qu'ils ne se sont pas bien rendus compte de ce qu'ils faisaient. Pourtant, les négociations de l'OCDE, auxquelles ont participé de près ou de loin les représentants des 29 pays membres, se sont déroulées jusqu'au mois dernier dans le plus grand secret. Preuve que les dits négociateurs n'avaient pas la conscience tranquille.

De fait, la révélation du texte de l'A.M.I. a compromis l'affaire. Tout à coup, les Américains se sont rendu compte que le projet d'accord empêcherait l'application des lois d'Amato et Helms-Burton par lesquelles les États-Unis s'autorisent à sanctionner les entreprises qui traitent avec des pays sur lesquels ils ont proclamé l'embargo. Et les Français se sont aperçus que l'A.M.I. était contraire à la logique de la construction européenne...

Pourtant, dans un communiqué en date du 7 janvier, le service de presse du Premier ministre affirmait que « *les règles de l'A.M.I. contribueront à assurer la solidité du cadre juridique des échanges* ». Ce qui signifie que le gouvernement français était décidé à signer cet accord, dont le caractère fondamentalement destructeur avait pourtant été dénoncé par Jack Lang, président de la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée nationale, lors d'une réu-

nion de l'Observatoire de la mondialisation en octobre 1997.

Il a fallu que le même Jack Lang publie une tribune dans *Le Monde* du 10 février et que les milieux artistiques décident une mobilisation éclair pour que le gouvernement fasse publiquement valoir ses réticences à l'A.M.I. et affirme sa volonté de défendre « l'exception culturelle », tandis que Dominique Strauss-Kahn déclarait qu'un accord permettant une concurrence à base de « *dumping fiscal et social* » ne serait pas signé. Parallèlement, les Américains faisaient valoir leurs propres réserves, et les observateurs préoyaient que le texte ne serait pas signé comme prévu en avril 1998.

Au vu de cette affaire confuse, trois questions politiques majeures doivent être posées : qu'en est-il de la démocratie lorsque le président de la commission des Affaires étrangères ne parvient pas à se faire communiquer un projet de traité international, malgré ses demandes répétées à l'administration ? A quoi bon des organisations syndicales internationales, si elles ne se mobilisent pas contre un projet qui menace les salariés du monde entier, alors que la polémique sur l'AMI se développe au Canada et aux États-Unis depuis l'été dernier (2) ? Pourquoi la grande presse française n'a-t-elle soufflé mot de l'A.M.I. avant le mois de février ?

Ces questions restent pour le moment sans réponse. Elles doivent inciter les citoyens à la vigilance, tant que le projet d'accord ne sera pas abandonné. Ceci pour trois raisons :

- La défense de l'exception culturelle n'est pas suffisante : il est certes indispensable de continuer à soutenir la création audiovisuelle et les industries nationales qui en dépendent, tout en continuant à développer une politique active de soutien à la création et aux industries européennes dans les mêmes domaines. Mais des menaces graves pèsent sur la conception française du droit d'auteur (l'œuvre appartient en propre à l'auteur et à ses héritiers) qui ne figure pas dans l'exception culturelle et qui peut être remplacée par la conception anglo-saxonne (l'œuvre appartient à celui qui l'achète pour l'édition ou la produire).

- L'idéologie qui inspire l'A.M.I. est inacceptable et l'ensemble des dispositions économiques, financières et juridiques qui figurent dans le projet doivent être récusées : il n'y a pas de compromis possible sur un texte qui porte atteinte à l'indépendance des nations, à la démocratie et aux droits sociaux.

B. LA RICHARDAIS

(1) cf. le site Internet du *Monde diplomatique*
(2) cf. l'excellent article de Mori M. Wallach, in *Le Monde diplomatique*, février 1998.

Le pôle de la société fermée

Dans *Le symptôme Le Pen*, le politologue Pascal Perrineau analyse minutieusement, avec profusion de cartes et de tableaux, le vote frontiste et met en évidence l'apparition d'un nouveau clivage politique.

Les livres qui abordent le sujet du Front National sont de deux types : le livre de combat et le livre d'analyse. Si le premier type est à coup sûr louable, il est pourtant utile de faire au préalable un détour par les études, qui font connaître précisément la réalité de ce que l'on veut combattre. Pascal Perrineau, directeur du CEVIPOF (Centre d'études de la vie politique française à l'IEP), donne dans *Le symptôme Le Pen* une synthèse de quinze ans de recherche et de travaux sur la question.

Le sous-titre du livre, *Radiographie des électeurs du Front National*, montre bien l'intention de l'auteur de se consacrer aux comportements et aux idées des électeurs du Front National, et non au mouvement lui-même. L'histoire et la géographie de l'électorat lepéniste, l'étude des profils type de ses composants (il en distingue cinq), lui donnent des clés de compréhension et d'explication du vote FN. La France frontiste est celle qui a connu les bouleversements de la révolution industrielle, de l'urbanisation rapide et sou-

vent anarchique après 1945 ; elle est cette même France qui a accueilli l'immigration et a été touchée de plein fouet par la crise. Se sentant abandonnée par des partis politiques traditionnels incapables de l'écouter et de trouver une solution, elle vote FN pour protester d'abord, adhérant ensuite volontiers au « pôle de la société fermée » que représente le Front. Ce parti ne progresse tant en effet que parce qu'il est le seul à se situer clairement par rapport au nouveau clivage politique majeur de notre société : celui de son ouverture ou de sa fermeture à l'extérieur. Le vote frontiste pose donc une question importante : quel degré d'ouverture politique, économique, culturelle, doit-on accepter pour réussir le saut dans le monde du XXI^e siècle sans perdre pour autant son identité ? Répondre clairement à cette interrogation doit être la priorité des partis traditionnels.

Véronique HALLEREAU

Pascal Perrineau - « *Le symptôme Le Pen* - Radiographie des électeurs du Front National » - Fayard, 249 p. - prix franco : 120 F.

Les thalers d'argent

Frappés à l'effigie de Marie-Thérèse d'Autriche, les thalers circulent toujours dans l'Orient lointain. Qui prend une de ces pièces dans sa main touche du pouvoir, de la violence et du rêve - de l'histoire.

« Dans les derniers jours du mois de septembre 1886, alors qu'Arthur Rimbaud, à la tête d'une caravane de chameaux, quittait le port de Tadjourah pour se rendre au royaume du Choa, un siècle s'était écoulé depuis que le thaler de Marie-Thérèse avait entrepris la conquête de l'Afrique ».

Si ces lignes n'ont pas éveillé en vous des sensations et des images, si vous n'avez pas eu envie de partir dans l'instant pour Tadjourah, ne vous donnez pas la peine d'ouvrir le livre de Philippe Flandrin. Et sachez, de surcroît, que vous ne comprendrez rien à la monnaie, même si vous êtes en train de préparer, à Bruxelles ou à Francfort, le « passage à la monnaie unique ».

Mais si vous aimez les livres d'aventures qui mêlent vifs plaisirs et vrais enseignements, précipitez-vous toutes affaires cessantes sur cette histoire de thalers d'argent.

Le récit commence cent ans après le voyage de Rimbaud, « un jour du mois de janvier 1996, au marché de Souk-el-Thal, à la frontière du Yémen et de l'Arabie Saoudite, dans la boutique du changeur Abdur Rachid ». L'homme répand devant Philippe Flandrin quelques dizaines de milliers de thalers d'argent, car cette monnaie à l'effigie de la mère de Marie-Antoinette continue de circuler dans l'Orient compliqué.

Pourquoi ? Comment ? Je n'en dirai pas plus. Sachez seulement que l'histoire du thaler (le mot a donné dollar) commence dans les monts Métallifères de Bohême, peu après la bataille de Mohács (1526) où périt Louis Jagellon, roi de Bohême et de Hongrie. Au fil des siècles, vous séjournerez dans toutes les capitales de l'Europe marchande, à Istanbul, au Hedjaz, puis, quittant Tadjourah l'abyssinienne, vous marcherez vers le royaume de Choa que traverse le Nil bleu...

Chemin faisant, vous ferez la connaissance du comte Stefan von Schlick und Bassano und Weisskirchen, des banquiers Fugger, du gouverneur Coen et du fascinant Monsieur Moscovics, notre contemporain. Vous connaîtrez le poids exact du thaler de Marie-Thérèse et vous saurez comment fonctionnait, et fonctionne encore, le marché de l'argent. Mais surtout, vous apprendrez que la monnaie sert à faire la guerre, à acheter des esclaves, à poursuivre des rêves : thaler ou dollar, florins ou réaux, d'or ou d'argent, de métal ou de papier, la monnaie c'est encore et toujours une histoire de souveraineté, de violence, de désir et de mort, mais aussi de relations pacifiées. Ce que Monsieur Trichet ignore, Abdur Rachid le sait.

Maria DA SILVA

(1) Philippe Flandrin - « *Les thalers d'argent* - Histoire d'une monnaie commune » - Editions du Félin, 1997 - prix franco : 155 F.

A propos de l'Édit de Nantes

L'importance de l'Édit de Nantes, dont nous célébrons justement le quatrième centenaire, tient à son caractère singulier en cette fin du XVI^e siècle qui a vu tant de déchirements politico-religieux. Certes, à bien des égards, il ne diffère pas d'édits précédents qui tendaient à reconnaître la liberté de culte aux protestants, en leur attribuant ce qu'on appelait « des places de sûreté ». Il ne semble pas déroger à une conception qui veut qu'il y ait une religion dominante et que reconnaître une religion minoritaire constitue une concession malheureuse. Cette concession ne s'entend-elle pas aussi partie intégrante d'une société d'Ancien Régime composée d'« États » ? Mais, précisément pour bien comprendre l'originalité et la valeur anticipatrice de l'Édit d'Henri IV, ne convient-il pas de le mettre en situation pour discerner en quoi il dépasse le cadre politico-juridique du temps pour annoncer d'autres principes et une philosophie nouvelle des rapports de l'État et de la sphère religieuse ?

Pour parvenir à la conception qui est la nôtre, aujourd'hui, de la laïcité, il faudra encore une longue élaboration dont nous sommes d'ailleurs très loin d'avoir tiré toutes les conséquences... Il serait même un peu aberrant de voir surgir à la veille du XVII^e siècle une révolution juridico-politique qui ne saurait émerger des conditions historiques d'alors. Le seul obstacle à la reconnaissance pleine et entière de la liberté de conscience ne réside pas dans la volonté hégémonique d'une religion qui demeure celle de la majorité des Français. Il faut considérer l'imbrication profonde du politique et du religieux, qui oblige l'arbitre de la situation à consentir à la minorité religieuse des concessions d'ordre militaire, aujourd'hui anachroniques. Ou alors imaginons que le général de Gaulle ait du reconnaître, au moment de la Libération, aux maquis communistes, le pouvoir sur les zones qu'ils contrôlaient... C'est, d'évidence, inimaginable. Mais c'est cet élément alors inévitable qui fait partie des rapports de force, en situation objective de guerre civile. On comprend ainsi la difficulté de la tâche d'Henri IV, ainsi que celle de ses successeurs.

Imaginons l'Édit de Nantes pour ce qu'il est, c'est-à-dire un texte de circonstance, établi par un souverain qui doit faire face de tous côtés. Faire face à la méfiance des catholiques qu'intrigue ce roi nouvellement converti. Faire face au mouvement des protestants qui s'interrogent sur l'attitude de leur ancien « affidé ». Faire face à la guerre avec l'Espagne à laquelle Henri va mettre fin par la paix de Vervins négociée au moment même où sont rédigés les textes qui aboutiront à l'événement dont nous célébrons l'heureux dénouement. L'homme qui a triomphé de tant d'adversités ne peut être qu'un grand politique.

Certains qui ont en point de mire la malheureuse révocation accomplie par le petit-fils, sont tentés de croire que ce sont

les défauts et les insuffisances de l'Édit de Nantes qui sont à l'origine de sa dénonciation, parce que le statut d'une religion minoritaire ne pouvait qu'être fragile, alors que le long préambule de l'Édit affirmait que le bien de l'État résidait dans l'unité religieuse de ses sujets. C'était sous-entendre une sorte de pis-aller, avec la menace, lorsque les circonstances changeraient, d'une reprise en mains par cet État, sans compter que la question posée par les places fortes constitue une cause permanente de troubles. Il est vrai aussi qu'il est de fait qu'une logique ruineuse s'est rapidement mise en route pour détruire l'acquis de cette paix politico-religieuse.

C'est donc qu'il y avait bel et bien un acquis, et que cet acquis a placé la France dès le début du XVII^e siècle en position d'avant-garde en Europe et dans le monde. Tout d'abord, reconnaître la liberté de conscience aux protestants n'est pas rien, d'autant que cette liberté de pratiquer un culte ne sera contrebalancée par aucune limite à l'exercice des prérogatives dans le royaume. L'accès à toutes les fonctions et dignités est garanti. Par ailleurs, si l'exercice du culte est limité dans l'espace, cela tient pour beaucoup aux conditions concrètes de l'époque. Pour les protestants le sacrifice est certain. Il faut consentir à la limitation de leur expansion et c'est peut-être la fin du rêve d'une France complètement huguenote.

par Gérard Leclerc



Mais les temps aussi ont changé et l'Église catholique en crise profonde des débuts de la Réforme, va devenir une institution en plein renouveau et à nouveau conquérante... Rappelons pour mémoire les cent cinquante places de refuge, pour soixante-dix d'entre-elles, dites de sûreté, avec gouverneur huguenot et solde de la garnison garantie. Dans le domaine de la justice, les protestants seront représentés par des magistrats en nombre égal avec les catholiques, lorsqu'ils passeront devant un tribunal.

Les institutions scolaires sont soutenues financièrement et les ministres payés comme ceux de l'autre religion. A ces avantages réels correspondent quelques désavantages comme l'obligation de payer la dime, celle

d'observer le calendrier catholique avec ses fêtes. De même, l'Église catholique fait retour aux lieux et bâtiments dont elle avait été chassée. Au total, l'Édit de Nantes a repris toutes les mesures positives de précédents édits. Mais il a fait plus encore... A force de précisions et de détails, le texte d'Henri IV, constitue « une véritable charte des droits et des privilèges des protestants français ». Janine Garrisson peut écrire : « la réalisation de cet édit imparfait, comme toutes les lois humaines, constitue une marche embarrassée et maladroite vers la reconnaissance d'un droit naturel ». Et puis son premier mérite est d'avoir duré presque un siècle. Le roi n'est-il pas mort à cause de cet acte de salut ?

On peut parler de statut bâtard mais il a le mérite d'établir en fait le principe d'un pluralisme religieux garanti par le droit, ce qui est une nouveauté en Europe. Dans plusieurs pays européens, il existe bien une cohabitation de fait entre catholiques et protestants, mais celle-ci n'est pas reconnue ou inscrite dans la loi. Henri IV s'est donc montré précurseur. Et s'il y a eu, par la suite, des progrès heureux dans le sens d'une liberté religieuse, universellement reconnue et garantie, il faudra longtemps pour que la laïcité de l'État apparaisse comme impartiale et déliée, de ce que Soheib Ben Cheikh nomme à juste titre « une philosophie politiviste ». L'état actuel de notre planète montre aussi que nous sommes très éloignés d'une situation satisfaisante dans le domaine de la liberté de conscience. D'où notre gratitude à l'égard du grand roi qui a montré le chemin.

Il faut recommander l'ouvrage de Janine Garrisson - « *L'Édit de Nantes* », Fayard, prix franco : 140 F.

Faites connaître *Royaliste*

Offrez à vos amis un abonnement d'essai de trois mois.

3 mois = 25 F

Rois clandestins

Tout enfant s'est rêvé roi de son royaume, et puis il a grandi et est devenu le citoyen lambda de quelque république anonyme.
Heureux celui qui a su rester enfant !

inaugurons cet article par l'usage inconvenant d'une citation. Elle nous vient de Joseph de Maistre, en son « *Essai sur le Principe générateur...* » : « *Dieu fait les Rois, au pied de la lettre. Il prépare les races royales, il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paraissent ensuite couronnées de gloire et d'honneur ; elles se placent, et voici le plus grand signe de leur légitimité* ». Est-ce indifférence ou hostilité divine, circonstances défavorables ? Toujours est-il que les cryptarques, s'ils ont comme leurs illustres modèles mûri au milieu d'un nuage, n'ont quitté leur cumulo-nimbus que pour un brouillard plus dense encore, avant que les ténèbres ne les absorbent tout à fait. Mais, s'ils n'eurent ni la gloire ni les honneurs, leur aventure - cette sublime tentative de réaliser le rêve enfantin de

fonder un royaume pour soi - dégage un parfum romanesque qui tout à la fois titille et ravit l'esprit. Aussi, quel plaisir que la lecture du livre de Bruno Fuligni. Sous le titre « *L'État, c'est moi* », il nous raconte avec talent et humour, cette histoire des monarchies privées, principautés de fantaisie et autres républiques pirates. De l'Ancien Régime à Internet, ce sont près de 400 États qu'il a recensés, et, avoue-t-il, la liste n'est pas exhaustive.

Les motivations des cryptarques peuvent être fort variées, mais tous partagent cette intime conviction qu'il n'est pas de cartographie officielle qui mérite a priori d'être respectée. Au sud du sud, Antoine de Tounens se veut le roi protecteur des indiens Araucans et Patagons menacés par l'appétit cannibale du Chili et de l'Argentine. Dans le Mexique enfiévré, le Comte de Raousset-Boulbon, dandy fas-

tueux et aventurier anarchiste, s'obstine à s'offrir le destin glorieux d'un Libertador. D'autres ne souhaitent que donner un lieu à leur utopie - ainsi la république pirate de Libertalia -, ou se réserver un espace pour la réalisation permanente de leur fantasme, tel le royaume sado-masochiste d'OWK. Il est vrai que certains poursuivent des buts plus douteux : échapper à l'impôt, extorquer quelques fonds contre de mirifiques et illusoire concessions, vendre quelques titres nobiliaires aussi ronflants que fantaisistes. Mais beaucoup de cryptarques ne sont que de purs poètes, tels ces peintres suédois, fondateurs des royaumes d'Elgaland-Vargaland, qui revendiquent « *un territoire tout à la fois universel, immatériel et mouvant : les lignes frontalières séparant les États reconnus, qu'elles soient terrestres, fluviales ou océaniques, ainsi d'ailleurs que toutes les zones limites - tels la transition entre sommeil et veille ou les points de passage entre la lucidité et les états causés par l'hypnose, les drogues, l'alcool, l'extase religieuse, l'inspiration...* »

En fait, il semble bien que derrière chaque cryptarque, il y ait un libertaire qui sommeille ou qui s'éveille. Et nous en voyons la preuve dans cette superbe phrase de Robert I^{er}, roi de Talossa : « *La paix régnera dans l'univers quand chacun aura fait*

sécession de son pays natal pour fonder un monde de dix milliards de nations ».

Cette phrase, le très mystérieux Hakim Bey pourrait sans doute la reprendre à son compte. En effet, l'opuscule-manifeste qu'il vient de publier sous le titre de *TAZ* (ce vocable étrange nous vient de la cyberculture et renvoie aux *Temporary Autonomous Zones*) plaide pour la multiplication libertaire de ce que l'on peut très légitimement appeler des cryptarchies. D'ailleurs, l'auteur reconnaît des modèles dans la république pirate de Libertalia ou dans la très esthétique et néanmoins concrète république de Fiume de l'inénarrable D'Annunzio. Il s'agit toujours d'échapper aux « Arpenteurs de l'État » ; mais en un temps où tous les territoires semblent sous contrôle, le Web pourrait bien être le dernier espace (virtuel) où trouveront à se manifester ces « États insurrectionnels ». Encore cette possibilité ne se révélera-t-elle féconde que si l'on se garde de prendre l'outil pour la fin, que si l'on ne succombe pas à l'illusion techniciste. Et Hakim Bey insiste sur la condition même de la survie de ces Zones Autonomes Temporaires : la clandestinité. (On ne peut s'empêcher de penser ici à la figure de l'anarque, telle que la développa Ernst Jünger dans son roman *Eumeswil*, et ce rapprochement mériterait discussion). Et il est vrai qu'à vouloir être trop visible, les cryptarques se sont souvent eux-mêmes condamnés. C'est que les États ont un terrible esprit de sérieux. La liberté ironique des individus les agace car, sans doute, leur rappelle-t-elle trop leur origine : des fantaisies qui se sont crispées le jour où s'est dissipé le nuage divin cher à de Maistre sous le soleil trop brûlant d'une triste raison.

Patrick PIERRAN

Bruno Fuligni - « *L'État, C'est moi* » - Les Éditions de Paris, 235 p. illustrées - prix franco : 130 F.

Hakim Bey - « *TAZ* » - Éditions de l'Éclat, 90 p. - prix franco : 60 F.

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 10 F est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'abonnement des *mercredis* annuelle (50 F) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 30 F).

♦ Mercredi 11 mars : Il est rare qu'un ouvrier spécialisé entre à l'E.N.A. Tel est le cas de Jacques NIKONOFF, qui a dirigé un ouvrage collectif sur l'emploi dans lequel il est démontré que le chômage n'est pas une fatalité mais une pression délibérément exercée sur la population pour le plus grand profit d'une minorité. Comment se débarrasser de cette contrainte coûteuse ? Quels sont les voies d'un changement radical ? Est-il possible d'assurer « Un travail pour chacun » ? Telles seront les questions cruciales qui seront mises en débat.

♦ Mercredi 18 mars : Il n'y pas de « pensée unique », mais une pensée zéro : celle des classes dirigeantes qui font profession de pragmatisme tout en adhérant à des utopies pernicieuses : utopie du libre échange, utopie monétaire, utopie américaine qui sont rassemblées dans le schéma trompeur de la mondialisation. Telle est « L'Illusion économique » qui est décrite et détruite par Emmanuel TODD dans un ouvrage décisif. Notre invité montrera comment dépasser le stade de l'analyse et de la critique et

ADHÉRENTS

Tous les adhérents à jour de leur cotisation ont du recevoir leurs carte pour 1998. Merci de nous signaler si ce n'était pas votre cas et merci surtout aux retardataires de bien vouloir, sans plus tarder, régulariser leur situation...

dira selon quelles valeurs et sur quelles réalités fonder un nouveau projet pour la nation.

♦ Mercredi 25 mars : Dans la bataille que se livrent, sur le terrain économique, les « néolibéraux » et les « anti-libéraux », on risque d'oublier que le libéralisme fut et demeure une très grande pensée philosophique et politique, riche d'oeuvres majeures et de courants divers. Agrégé de philosophie, spécialiste de la pensée politique moderne, Lucien JAUME nous avait naguère présenté ses travaux sur le jacobinisme. Il revient parmi nous pour commenter le livre magistral qu'il vient de consacrer au « Paradoxe du libéralisme français » - cette pensée de la liberté qui tend à effacer l'individu au profit de l'État.

♦ Mercredi 1^{er} avril : Trente ans après Mai 1968, « Que reste-t-il de la "Révolution sexuelle" ? ». Un discours sur les « tabous », une dénonciation rituelle de la répression moralisante, mais surtout beaucoup de désarroi et de confusion. Refusant de s'enfermer dans la fausse alternative de la permissivité et du moralisme, Jean-Claude GUILLEBAUD a repris toute la question de la sexualité, en interrogeant les théologiens, les anthropologues, les démographes, les philosophes... Cette vaste recherche permet de balayer nombre de préjugés. Nous permet-elle d'affronter les violences collectives et les détresses intimes qui font tant souffrir les individus des sociétés modernes ?

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une « carte d'abonné » (50 F pour l'année)

FANIONS

A nouveau disponibles les petits fanions de table aux armes de France. En rayonne de format 12 x 14 cm, surmonté d'une lance en plastique, sur un socle en bois verni de 50 mm. hauteur totale 28 cm. Prix franco : 50 F.

INTERNATIONAL

Nous lançons un appel à nos lecteurs domiciliés à l'étranger ainsi qu'à tous ceux qui lisent régulièrement la presse internationale afin qu'il nous fassent parvenir toutes coupures de presse concernant aussi bien les monarchies établies (discours du souverain, problèmes dynastiques, visites officielles, etc.) que les activités des prétendants ou des mouvements royalistes. Ceci nous est indispensable afin de compléter notre information et de nous permettre d'alimenter la rubrique de *Royaliste* consacrée aux monarchies étrangères. Notre numéro de télécopie : 01.42.96.05.53.

ILE-DE-FRANCE

RÉUNION MENSUELLE - Le samedi 21 mars à 14 h, réunion mensuelle de la Fédération. Cette réunion est ouverte à tous ceux qui veulent aider à l'action de la NAR en Ile-de-France. Les sympathisants ou les nouveaux lecteurs sont tout spécialement invités à venir prendre contact avec nous à cette occasion.

FORMATION - Samedi 21 mars à 16 h, sixième séance du séminaire de formation des militants et sympathisants d'Ile-de-France. Thème : La monnaie (Qu'est-ce que la monnaie ? sa fonction - Inflation et déflation - La monnaie dans les échanges internationaux - La monnaie unique).

Animées par Bertrand Renouvin, les séances durent 1 h 30 (trois quarts d'heure d'exposé suivis d'un débat).

RELIURES

♦ Nous mettons à la disposition de nos lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une reliure pleine toile bleue frappée d'une fleur de lys et avec inscription « *Royaliste* » dorée.

Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 97 F franco.

♦ Nous disposons aussi d'anciens numéros du journal pour compléter les collections (prix franco : 17 F pièce). Vendus aussi par année complète (300 F franco) de 1977 à 1997 (sauf 1979).

ADHÉSION

Rappelons que l'adhésion à la N.A.R. est indépendante de l'abonnement au journal et que les cotisations sont mensuelles et fixées en principe à 2 % du revenu, étant bien entendu que ce montant n'est qu'indicatif et que les versements sont laissés à la libre appréciation de chacun. La question financière ne devant pas devenir un obstacle à l'adhésion à la N.A.R.

Quant à nos lecteurs qui ne sont pas encore adhérents, nous les engageons vivement à prendre leur carte. C'est encore la manière la plus efficace de nous aider, de renforcer la N.A.R., de rendre notre action plus efficace et de faire croître notre audience. Sur un simple appel téléphonique (01.42.97.42.57) nous vous enverrons la documentation nécessaire.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Voter, malgré tout

Dans une démocratie représentative, les formations politiques participent à la définition des enjeux nationaux, mettent en forme les débats et organisent les conflits qui permettent aux citoyens de garder ou de retrouver leurs repères, et de transformer leurs sentiments en choix raisonnés.

Telle est une des fonctions primordiales des partis, qui leur permet d'apporter un concours effectif à l'expression du suffrage universel, en vue d'une représentation ordonnée de la nation et des diverses collectivités territoriales qui existent en son sein.

Il faut rappeler de manière scolaire ces vérités premières puisque les états-majors partisans sont en passe de les oublier. Cette fuite devant les responsabilités politiques est une tendance déjà ancienne, que la campagne pour les élections régionales et cantonales confirme de manière inquiétante.

Alors que la nation éprouve d'intolérables angoisses, alors que plus de dix millions de ses citoyens vivent dans la détresse morale et la pauvreté matérielle, les hauts responsables noient les enjeux collectifs dans les banalités de la « pensée unique », les facilités de la langue de bois et les artifices de polémiques subalternes. Lors des soirées électorales, les mêmes dissertent gravement sur la « crise d'identité », la « perte des repères », et la « faible mobilisation ». A qui la faute, sinon à ceux qui refusent de prendre leurs responsabilités ?

Du moins, les candidats aux élections régionales et cantonales pourraient, faute de mieux, s'efforcer d'être fidèles au discours qu'ils tiennent à longueur d'année sur leur « pragmatisme » et leur familiarité avec le « terrain ». La gestion des collectivités territoriales pose en effet de graves problèmes - notamment celui de la corruption - et le bilan de la loi de



décentralisation mériterait un vaste débat puisque nous observons le développement anarchique des relations entre les régions françaises et des coopérations qu'elles organisent avec des partenaires européens sans souci de la légalité et hors de tout contrôle démocratique (1).

Ces pratiques, qui mettent en cause l'unité de la nation, devraient être au centre de la campagne électorale, et chaque parti devrait clairement affirmer sa position et ses projets : ou bien l'unité et l'indivisibilité de la nation, la restauration de l'autorité de l'État et le strict respect de la loi de décentralisation ; ou bien l'adhésion à une Europe supranationale, qui orga-

niserait le dépérissement des États historiques au profit de régions transnationales et de mégapoles économiques. Mais nous savons que ces questions ne seront pas posées, et que les notables régionaux feront semblant de ne pas voir le danger, parce que la confusion actuelle les arrange, ou faute de volonté.

Après avoir évité, masqué, et dilué le débat civique, on se contente d'inviter les électeurs à observer la lutte pour la répartition des places sur les listes, puis à entrer dans les rivalités d'équipes qui font campagne pour la conquête des sièges et des avantages qu'ils procurent : pouvoirs, notoriété, réseaux d'affaires, fidélité de clientèles. Sous le regard bienveillant des médias, qui privilégient la stratégie des puissants tout en comblant le public de nostalgies ruralistes, d'anecdotes édifiantes et de minuscules pugilats, on brandira bien haut l'épouvantail frontiste, chacun accusant l'autre d'en être complice, tandis que se déroulent dans les rues des manifestations en forme d'exorcisme - qui permettent à M. Le Pen et à ses affidés de se présenter en victimes. Et tous de se rassurer en pariant, à la légère, sur une rupture entre le chef du Front national et son lieutenant.

Et pourtant, il faut voter. Voter blanc si le choix se résume à la confrontation entre les ultra-libéraux du RPR et de l'UDF, et les néo-libéraux socialistes et leurs obligés communistes de la « majorité plurielle ». Voter contre les Verts, groupe de pression anti-politique, et contre le Front national, négateur de la tradition française, si danger il y a. Voter, donc, tout en sachant que c'est ailleurs que se déroulent les véritables combats.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. dans notre prochain numéro le texte de la motion Décentralisation et unité nationale mise en débat les 6 et 7 mars lors du congrès de la Nouvelle Action royaliste.